



MARCHE GOURMANDE

RÈGLEMENT

Article 1 :

Cette manifestation organisée par Fest'Ilac se déroule dans la forêt Illacaise.

Article 2 :

Cette manifestation n'est pas une compétition mais une marche conviviale .

Article 3 :

Cette marche d'environ 8kms avec étapes restauration est ouverte à tous publics .

Article 4 :

Les inscriptions sont limitées et non remboursables

Article 5 :

Les départs seront échelonnés entre 18h 30 et 19h 30, un plan du circuit sera remis ainsi que les consignes de sécurité (N° de téléphones et autres)

Article 6 :

Les participants respecteront l'environnement, n'allumeront pas de feux , ne fumeront pas en forêt et respecteront celle ci.

Article 7 :

Les participants se muniront d'une veste fluorescente de chaussures adaptées ainsi que d'une lampe de poche .

Article 8 :

Les marcheurs seront pointés à chaque étape et en cas d'abandon la personne devra impérativement le signaler à l'organisation.

Article 9 :

L'association Fest'Ilac reste la seule instance compétente pour annuler ou reporter la manifestation en cas d'intempéries ou autres raisons prioritaires

L'Equipe Fest'Ilac